

Internet partout, en illimité



Forfait Internet mobile 3G+

100€ remboursés

pour l'achat d'un ordinateur portable ou
ultra portable avec souscription
simultanée à un Forfait Internet illimité
3G+ 24h/24.

Offre valable du 8/03 au 23/05 avec un engagement de 12 mois minimum pour l'achat, soit d'un ordinateur portable ou ultra portable > 100€ TTC et d'une clé 3G+, soit d'un ordinateur portable ou ultra portable avec 3G+ intégrée > 100€ TTC. Offre non cumulable avec les promotions proposées sur le site www.bouyguestelecom.fr, par le Service Clientèle de Bouygues Telecom ou par les Clubs Bouygues Telecom.

Offre accessible aux professionnels
(sur présentation d'un N° SIREN)

Voir détail et conditions en bas de page.

bouyguestelecom.fr



100€ remboursées pour l'achat soit d'un ordinateur portable ou ultra portable > 100€ TTC et d'une clé 3G+, soit d'un ordinateur portable ou ultra portable avec 3G intégrée > à 100€ TTC avec souscription simultanée à un Forfait Internet illimité 3G+ 24h/24, un Forfait Internet illimité 3G+ 24h/24 pro, un Forfait Internet Evolutif Pro 3G+, ou à un Tout-en-un Bbox Pro + Clé 3G+ entre le 08/03/10 et le 23/05/10.

Pour bénéficier de cette offre, c'est simple :

- 1/ Remplissez le coupon ci-contre ou recopiez-le sur papier en précisant : "OFFRE DE REMBOURSEMENT 100€ ORDINATEUR PORTABLE MARS 2010".
- 2/ Joignez impérativement :
 - une copie de la facture d'achat ou ticket de caisse en entourant la ou les références (ordinateur portable et clé le cas échéant), le prix et la date d'achat, ainsi qu'une copie du formulaire de souscription à l'offre choisie,
 - une copie du gencod sur la tranche du coffret de l'ordinateur portable ou ultra portable,
 - une copie du Gencod et n° IMEI de la clé visibles sur la tranche du coffret dans le cas d'un achat d'un ordinateur non 3G intégrée,
 - un RIB, RIP ou RICE.
- 3/ Envoyez le tout sous enveloppe suffisamment affranchie au plus tard le 13 juin 2010 (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Bouygues Telecom

**Offre de remboursement 100€ Ordinateur portable MARS 2010
TESSIMS n°12345 TSA 30032 - 78082 Yvelines CEDEX 9**

Vous serez remboursé par virement bancaire dans un délai de 2 mois (à compter de la date de réception de votre demande complète, lisible et non raturée). Vous serez averti par SMS de votre remboursement.

Offre limitée à un seul remboursement par numéro de téléphone mobile Bouygues Telecom et soumise à la non résiliation dans les 15 jours suivant l'activation. Toute demande non conforme ne sera pas prise en compte. Remboursement par lettre-chèque si absence de RIB, RIP ou RICE.

OFFRE DE REMBOURSEMENT 100€ ORDINATEUR PORTABLE MARS 2010

Coupon-réponse à remplir dans son intégralité, en lettres majuscules et à retourner à l'adresse indiquée ci-contre.

Déjà client Nouveau client

MME MLLE M.

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE
(à remplir par les Professionnels exclusivement)

N° SIREN (à remplir par les Professionnels exclusivement)

Adresse

Code postal Ville

N° de mobile (pour vous avertir du remboursement)

N° de la ligne Internet illimité 3G+

Adresse e-mail @

Date d'achat / /

Conformément à la loi n° 78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition auprès de Bouygues Telecom, Informatique et Libertés, Directeur des systèmes d'information, 20 quai du Point du Jour, 92640 Boulogne-Billancourt Cedex. Sauf opposition à la même adresse, les informations contenues dans la présente demande sont utilisées par Bouygues Telecom pour l'exploitation et la promotion de son service (hors courriers électroniques) et, le cas échéant, de ses partenaires. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations commerciales de Bouygues Telecom par courrier électronique (SMS/e-mail ou portable/message sur répondeur), appelez gratuitement le 603 depuis votre portable.